

RECOURS EN ANNULATION DES LÉGISLATIVES 2022

Le verdict attendu aujourd'hui



Le juge du contentieux électoral va rendre, ce 30 septembre, le verdict des cinq recours en annulation des résultats du second tour des élections législatives des 26 et 31 juillet derniers. L'examen de ces affaires a commencé hier.

Il s'agit des circonscriptions électorales de Tchiamba-Nzassi (Pointe-Noire) ; de Kingoué (Bouenza) ; de Moutamba (Niari) ; de Mougali 4 et Makélékélé 3 à Brazzaville.

Page 3

AGRESSION D'UN PRÊTRE

L'église catholique tire la sonnette d'alarme



Dans un communiqué de presse rendu public le 27 septembre, l'archidiocèse de Brazzaville explique l'agres-

sion dont a été victime l'abbé Fred Mbemba Makiza, une semaine plus tôt. Trois hommes décrits comme « bien robustes » auraient pris pour cible l'homme d'église se promenant seul aux environs de 22 heures, le 20 septembre. Il serait grièvement

blesse mais ses jours ne sont pas en danger, détaille le communiqué. L'archidiocèse s'inquiète de la montée de l'insécurité dans la capitale congolaise et espère que l'enquête de police en cours établira les responsabilités et punira les coupables.

Page 6

FONCTION PUBLIQUE

Les bénévoles de la communication réclament un quota d'embauches de 700 places

Le Collectif des bénévoles du secteur de la Communication et des Médias, en attente de recrutement, revendique de la tutelle un quota de 700 places dans la Fonction publique. Dans une déclaration du 28 septembre adressée aux membres du gouvernement, le collectif constitué des journalistes, techniciens exerçant à la Télévision congolaise, Radio-Congo, Radio-Brazza, l'Agence congolaise de l'information et l'Imprimerie nationale, appelle le ministre en charge de la Fonction publique à la vigilance dans le traitement de leurs dossiers.

Page 6



CAN SÉNIORS DAMES DE HANDBALL

Le Congo de nouveau face à la Tunisie

A l'issue du tirage au sort de la 25^e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) seniors dames de handball, prévue en novembre à Dakar, au Sénégal, le Congo, qualifié à cette compétition, a été logé dans le groupe B composé de la Guinée, du Maroc, de l'Égypte et de la Tunisie comme lors de la dernière édition.

Les Diables rouges, actuellement en stage de regroupement à Brazzaville, savent désormais à quoi s'en tenir. Quart finaliste lors de la 24^e édition, en 2021 au Cameroun, l'équipe congolaise est appelée à doubler d'efforts pour valider son ticket pour l'étape à l'élimination directe.

Page 16

EDITORIAL

Plan

Page 2

ÉDITORIAL

Plan

Brazzaville, tout comme de nombreuses villes africaines, est confrontée à un certain nombre de problèmes qui ralentissent l'amélioration des conditions sociales et du cadre de vie de ses habitants. Les résoudre suppose de relever des défis tant en matière d'hygiène, d'assainissement, de gestion des déchets solides, de sécurité, de sûreté, d'éclairage public que d'encadrement de la croissance urbaine.

La transformation qualitative de la capitale du Congo a souvent souffert d'un manque de moyens, aussi bien financiers que matériels. Pour espérer y parvenir, un Plan de développement local de cinq ans a été présenté par le président réélu du Conseil départemental et municipal.

Ambitieux, pourrait-on dire, au regard des priorités définies et des problèmes auxquels il faudra apporter des solutions, ce plan nécessite une synergie d'innovation et de pragmatisme pour sa mise en oeuvre afin de répondre aux attentes des citoyens. Un engagement pour le maire qui doit aussi trouver les financements nécessaires de gagner le pari.

Ce plan a pour vocation de changer fondamentalement la configuration de la ville avec en toile de fond l'aménagement des voiries urbaines de manière à créer de meilleures conditions de circulation dans les neuf arrondissements de la capitale.

La capitale du Congo ne dispose cependant pas d'un système de traitement et de collecte des eaux usées. Un volet à prendre en compte si l'on veut enfin mettre un terme aux pratiques de vidange inappropriée des fosses septiques à l'origine de la pollution de la nappe phréatique et des collecteurs naturels. La vision étant dévoilée et les priorités définies, attendons voir.

Les Dépêches de Brazzaville

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE BRAZZAVILLE

Adoption d'un nouveau règlement intérieur

Le Conseil départemental et municipal de Brazzaville a clôturé, le 28 septembre, sa session inaugurale. A cet effet, les conseillers ont adopté un nouveau règlement intérieur, document à base duquel ils vont axer leur travail pendant ce quinquennat.



Une vue des conseillers à la clôture de la session inaugurale/Adiac

Tenue du 23 au 28 septembre, la session inaugurale du Conseil départemental et municipal de Brazzaville a été consacrée à l'élection d'un nouveau bureau exécutif. Dieudonné Bantsimba, président sortant, a été réélu.

« Je vous formule mes sincères félicitations pour votre participation active à nos travaux, lesquels ont produit des résultats escomptés.

Les actes que nous venons de poser constituent le fondement de la mandature qui vient de commencer. Pour ma part, je veillerai à ce que le règlement intérieur qui vient d'être adopté soit appliqué comme il se doit et que ce quinquennat soit placé sous le signe de la responsabilité et de l'exigence »

En plus, les conseillers départementaux et municipaux ont examiné puis adopté, après amendements, le nouveau règlement intérieur. Il s'agit d'un document guide qui devra orienter et/ou encadrer le travail des élus locaux pendant ce quinquennat.

Clôturant les travaux, le président du Conseil départemental et municipal de Brazzaville a salué le travail abattu par les conseillers et les a félicités de vive voix. « Je vous formule mes sincères félicitations pour votre participation active à nos travaux, lesquels ont produit des résultats escomptés. Les actes que nous venons de poser constituent le fondement de la mandature qui vient de commencer. Pour ma part, je veillerai à ce que le règlement intérieur qui vient d'être adopté soit appliqué comme il se doit et que ce quinquennat soit placé sous le signe de la responsabilité et de l'exigence », a souligné Dieudonné Bantsimba.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelél
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RECOURS EN ANNULATION DES LÉGISLATIVES 2022

Le verdict attendu ce 30 septembre

Le juge du contentieux électoral rendra, ce 30 septembre, son verdict sur les recours en annulation ou réformation des résultats des élections législatives des 26 et 31 juillet dans cinq circonscriptions. Quatre députés élus du Parti congolais du travail (PCT) y sont concernés.



Les membres de la Cour/Adiac

Le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, a présidé le 29 septembre l'audience relative au contentieux du second tour des élections législatives. Le premier recours examiné a été celui du candidat du Groupement du centre, Alain Jérôme Tati Loutard, contre Christian Ernest Makosso du PCT dans la circonscription électorale unique de Tchiamba-Nzassi, dans le département de Pointe-Noire. Le candidat malheureux sollicite, par le biais de son avocat, Me Audrey Michelle Ossa Ebouabou, la réformation des résultats qui donnent son challenger vainqueur. Déclaré élu dans la circonscription électorale unique de Kingoué, dans le département de la Bouen-

za, Jean Sibali du PCT est aussi visé par le recours en annulation des élections introduit par le candidat indépendant Barthelemy Omer Kimfoko-Kaya. Le plaignant a dénoncé, par l'intermédiaire de son avocat, Me Benoît Bingoubi, des irrégularités et fraudes qui auraient entaché la crédibilité de l'élection. A titre d'exemple, il a cité le nombre de votants qui serait supérieur au nombre d'inscrits sur les listes électorales. Dans la circonscription électorale unique de Moutamba, dans le département du Niari, le candidat indépendant, Dominique Pomba, conteste la réélection du député du PCT, Juste Jerslin Lalissini Bikindou. A travers son recours, il sollicite la réformation des résultats

provisaires publiés par l'administration électorale. « Le vote et le dépouillement se sont déroulés sans difficultés, dans les 28 bureaux, il n'y a pas eu d'incidents majeurs. Notre client a obtenu 1777 voix, soit 53,78% contre Juste Jerslin Lalissini Bikindou 1457 voix, soit 46,22%. A la grande surprise, c'est le candidat du PCT qui a été déclaré élu. Le ministre a proclamé les résultats sans attendre les procès-verbaux en attribuant 1 937 voix à Lalissini Bikindou », a dénoncé Me Guy Roger Kinga présentant les formulaires de transcription des résultats à la Cour. Princesse Gaétane Line Mouangassa est le dernier député du PCT, dont l'élection est contestée,

dans la troisième circonscription électorale de Makélékélé, premier arrondissement de Brazzaville. L'avocat du plaignant Leonce Alban Oscar Kaky, Me Gildas Kombila, a rappelé à la Cour que l'élection s'était bien organisée dans toutes les différentes étapes, sauf que les résultats publiés ne reflétaient pas la vérité des urnes. « Nous réclamons notre victoire, parce que nous avons les procès-verbaux signés par tous les délégués des candidats et les membres de la Commission locale d'organisation des élections. M. Kaki a obtenu 3 131 voix, soit 69,01% contre 1405, soit 30,09% pour Mme Mouangassa, selon les résultats sortis des urnes. La députée élue n'a gagné que dans deux bureaux de vote sur les 27 que comptait la circonscription. Le corps électoral qui était de 4683 au premier tour est passé à 8 152 votants », a-t-il expliqué, demandant réparation du préjudice. Défendant les intérêts des quatre députés du PCT, Me Emmanuel Oko a demandé à la Cour constitutionnelle de déclarer irrecevables les recours des plaignants

pour, entre autres, insuffisance de preuves. Déclaré réélu dans la première circonscription électorale de Mougali, quatrième arrondissement de Brazzaville, Aimé Hydevert Mouagni fait face au recours en réformation de son adversaire, Jean Bonard Mousodia, de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki). Il est reproché au président du Club Perspectives et réalités d'avoir fait usage de l'arme à feu, séquestration et transhumance d'électeurs pendant le scrutin. Son avocate, Me Douthine Empilo Ngambou, a même parlé d'une « élection entachée d'irrégularités ». Plaidant les intérêts d'Aimé Hydevert Mouagni, Me Georges Alain Tsaty a qualifié d'allégations non fondées les arguments de son collègue, indiquant qu'il s'agit « d'une digression pure et simple ». « Il a toujours été un mauvais perdant. En 2017, nous étions devant cette cour pour des faits similaires. La cour a, en face d'elle, un mauvais perdant qui a du mal à digérer ses échecs consécutifs », a-t-il déclaré.

Parfait Wilfried Douniama

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Congo se prépare pour la COP 27

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, coordonnatrice technique de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), Arlette Soudan-Nonault, a échangé tour-à-tour avec les ambassadeurs des États-Unis d'Amérique, Eugène Young; de l'Égypte, Usama Tharwat Armanious; et de l'Allemagne, Wolfgang Klapper, sur les questions liées au changement climatique et à la prochaine Conférence des parties (COP 27) qui se tiendra à Sharm El Sheikh, en Égypte, en novembre.

L'entretien entre Arlette Soudan-Nonault et Eugène Young, dont le pays n'est plus à présenter quant à l'engagement sur la protection de l'environnement, a porté sur les questions liées au changement climatique à l'orée de la COP 27. Ils ont parlé également de la protection des tourbières présentes en République du Congo.

« Avec la ministre, nous avons continué notre discussion d'il y a quelques mois. En effet, il y a quelques jours, le président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, a eu des échanges téléphoniques avec notre secrétaire d'État, Anthony Blinken. Lors de ces échanges, les deux personnalités ont abordé plusieurs sujets, notamment ceux liés à la protection de l'environnement et des forêts du Bassin du Congo. Dans le même cadre, la ministre Arlette Soudan-Nonault s'est entretenue avec l'émissaire américain pour le climat, John Kerry, en marge

de la Conférence des ministres africains de l'Environnement à Dakar, il y a deux semaines. Nous voulons renforcer la coopération bilatérale entre nos deux États et cette coopération pourra servir non seulement le Congo ou les États-Unis d'Amérique, mais l'humanité tout entière », a déclaré l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique, Eugène Young.

La COP 27, une COP de l'action

Autorité nationale désignée du climat de la République du Congo, porteuse des COP, la ministre Arlette Soudan-Nonault s'est ensuite entretenue avec le diplomate égyptien, pays hôte de la COP 27, Usama Tharwat Armanious. Les deux personnalités ont parlé des préparatifs de cette COP sur le changement climatique et la participation au haut niveau du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, président de

la CCBC, au sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra en Égypte en marge de la COP 27. La ministre et le diplomate égyptien ont évoqué aussi la pré-COP 27 qui va se tenir du 3 au 4 octobre en République démocratique du Congo. « L'Afrique est le moindre contributeur des émissions de carbone, donc nous sommes les moins pollueurs et malheureusement, nous sommes les plus grandes victimes. Les pays africains subissent les effets négatifs de la situation. Il y a des problèmes d'inondation, d'alimentation avec des cycles de saisons qui ont été perturbés. On veut que cette COP 27, qui va se tenir en Égypte au nom du continent africain et des pays africains, arrive à des résultats concrets et garantisse la mise en œuvre des promesses des pays développés à l'appui des pays africains pour les aider à combattre ces effets », a déclaré



L'ambassadeur des États-Unis d'Amérique et sa délégation posant avec la ministre/Adiac

le diplomate égyptien. Au regard de tout cela, les pays africains décident d'aller à la COP 27 avec un seul objectif, faire de cette COP une COP de l'action, de la mise en œuvre de toutes les COP. Pour sa part, le diplomate allemand, Wolfgang Klapper, a souligné à sa sortie d'audience que son pays a renforcé la coopération avec la République du Congo sur les questions liées à la protection du climat. L'Allemagne est en train de mettre en place un projet appelé Paco. Il s'agit de mesurer les conséquences du changement climatique et de mettre en œuvre des projets concrets de protection contre les conséquences du changement climatique au Congo. « La République du Congo est le

seul pays d'Afrique centrale qui est choisi à participer au projet Paco et qui est éligible à recevoir les financements dans ce sens. Aujourd'hui, nous avons travaillé concrètement sur le texte du projet. Toutes les propositions du Congo semblent justifiées. J'espère que d'ici à quelques semaines, nous disposerons de la version finale du texte et la mise en œuvre du projet pourra commencer. On a aussi constaté qu'en ce qui concerne la protection de l'environnement, l'Allemagne et la République du Congo sont des alliées fortes et notre passion de protéger l'environnement est partagée », a déclaré l'ambassadeur de l'Allemagne.

Bruno Okokana



**PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'OPERATIONNALISATION
D'UN DATACENTER NATIONAL (PRINCIPAL) A BRAZZAVILLE
NOTE D'INFORMATION**

Date de publication : 29 septembre 2022
 Pays : République du Congo
 Agence d'exécution : Unité de Coordination du Projet Dorsale à fibre optique d'Afrique centrale
 Nom du Projet : Projet dorsale à fibre optique d'Afrique centrale, composante Congo (CAB)
 Numéro de Prêt/Don : 2000200000001
 Nom de l'appel d'offres : Travaux de construction et d'opérationnalisation d'un datacenter national (principal et secondaire).
 Numéro et nom du lot (si différent du nom de l'AO) : Lot 1, Travaux de construction et d'opérationnalisation d'un Datacenter national (principal) à Brazzaville
 Méthode d'acquisition : Appel d'offres international ouvert
 Préférence nationale (Oui ou Non) : Non
 Préférence régionale (Oui ou Non) : Non
 Numéro d'appel d'offres de l'Emprunteur : N°01T/MPTEN/UCP-CAB-CG/2021
 Date de réception par la Banque du projet de DAO : 29 octobre 2021
 Date d'approbation par la Banque du DAO : 15 novembre 2021
 Date d'émission du DAO : 18 novembre 2021
 Date limite de remise des offres : 11 février 2022
 Date d'ouverture des offres : 11 février 2022
 Date de réception par la Banque du rapport d'évaluation des offres : 04 mai 2022
 Date d'approbation par la Banque de l'évaluation : 07 juin 2022
 Nom de l'attributaire du Marché : Consortium SUMEC- XIANGJIANG SCIENCES & technology Co, Ltd
 Nationalité : Chinoise
 Adresse : 12ème étage, N° 198, Route de

Changjiang, Nanjing, Chine
 Montant du Contrat : 13 829 113, 97 Euros
 Date de démarrage du Contrat : A compter de la réception de l'ordre de service
 Durée d'exécution du Contrat : Douze (12) mois.
 Résumé de l'objet du Contrat : Travaux de génie civil, d'énergie, de climatisation et froid et de pose d'équipement informatique, et de télécommunication.
 Nombre total de soumissionnaires : Huit (08)
 Pour chaque soumissionnaire :
 Nom : Consortium SUMEC- XIANGJIANG SCIENCES & technology Co, Ltd
 Nationalité : Chinoise
 Adresse : 12ème étage, N° 198, Route de Changjiang, Nanjing, Chine
 Prix des offres lus à haute voix : 13 829 113, 97 Euros
 Prix évalués : 13 829 113,97 Euros
 Offres acceptées / rejetées : acceptées
 Motifs de leur rejet : Non applicable
 Nom : Groupement ITG STORE - SIGMA SERVICE
 Nationalité : Camerounaise
 Adresse : Douala - Cameroun
 Prix des offres lus à haute voix : 18 084 120 528 FCFA
 Prix évalués : 18 084 120 528 FCFA
 Offres acceptées / rejetées : Rejetées
 Motifs de leur rejet : Le montant de l'offre n'est pas le moins disant
 Nom : STERLING & WILSON
 Nationalité : Indienne
 Adresse : Universal majestic, PL Lokhande

Marg, Chembur West, ACC Nagar, Chedda Nagar, Mumbai, Maharashtra 400043, Inde
 Prix des offres lus à haute voix : 21 455 391 164 FCFA
 Prix évalués : 21 455 391 164 FCFA
 Offres acceptées / rejetées : Rejetées
 Motifs de leur rejet : Le montant de l'offre n'est pas le moins disant
 Nom : STECOL CORPORATION
 Nationalité : Chinoise
 Adresse : En face de la maison du Général DABIRA, vers le messe des officiers
 Prix des offres lus à haute voix : 13 171 900 548 FCFA
 Prix évalués : 13 171 900 548 FCFA
 Offres acceptées / rejetées : Rejetées
 Motifs de leur rejet : Le montant de l'offre n'est pas le moins disant
 Nom : BEIJING UNI- CONSTRUCTION CORPORATION (BUCC)
 Nationalité : Chinoise
 Adresse : Avenue Marshal
 Prix des offres lus à haute voix : 39 717 745, 25 Euros
 Prix évalués : 39 717 745,25 Euros
 Offres acceptées / rejetées : Rejetées
 Motifs de leur rejet : Le montant de l'offre n'est pas le moins disant
 Nom : TOP TECH INGENEERING LIMITED
 Nationalité : Nigerian
 Adresse : 9 Oguntona Crescent off Oworonsoki/Oshodi Expressway Gbagada phase One, Gbagada, Lagos Nigeria
 Prix des offres lus à haute voix : 42 036 984,20 \$US

Prix évalués : 42 036 984, 20 \$US
 Offres acceptées / rejetées : rejetées
 Motifs de leur rejet : Le montant de l'offre n'est pas le moins disant
 Nom : China Railway
 Nationalité : Chinoise
 Adresse : 1369 rue Moukoulou, plateaux des 15 ans
 Prix des offres lus à haute voix : 7 531 252 106 FCFA
 Prix évalués : 7 531 252 106 FCFA
 Offres acceptées / rejetées : Rejetées
 Motifs de leur rejet : la société China RAILWAY ne satisfait au critère de qualification conformément au point 4.2 (a), (i) expérience en construction et gestion des contrats : réalisation à titre d'entrepreneur principal ou membre de groupement d'au moins deux (02) références de bâtiments neufs indépendants (réhabilitations exclues) à usage exclusif de Datacenter d'au moins : 50 baies et 3.000 m2 de plancher, dont le soumissionnaire a été l'entreprise générale de construction (référence en tant que sous-traitant non admise).

N.B. : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionnée doit en faire la demande auprès de l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché.

**Fait à Brazzaville, le 29 septembre 2022
 Le Coordonnateur
 Michel NGAKALA**

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

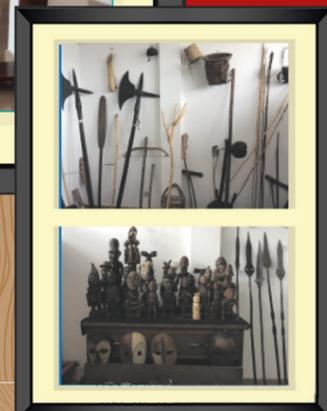
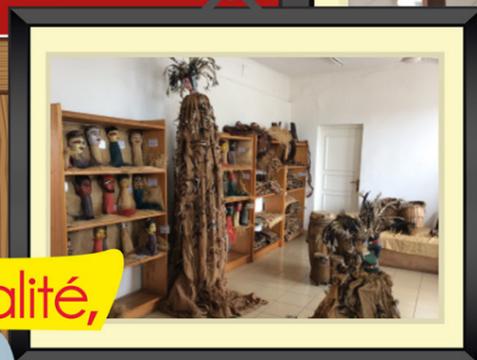
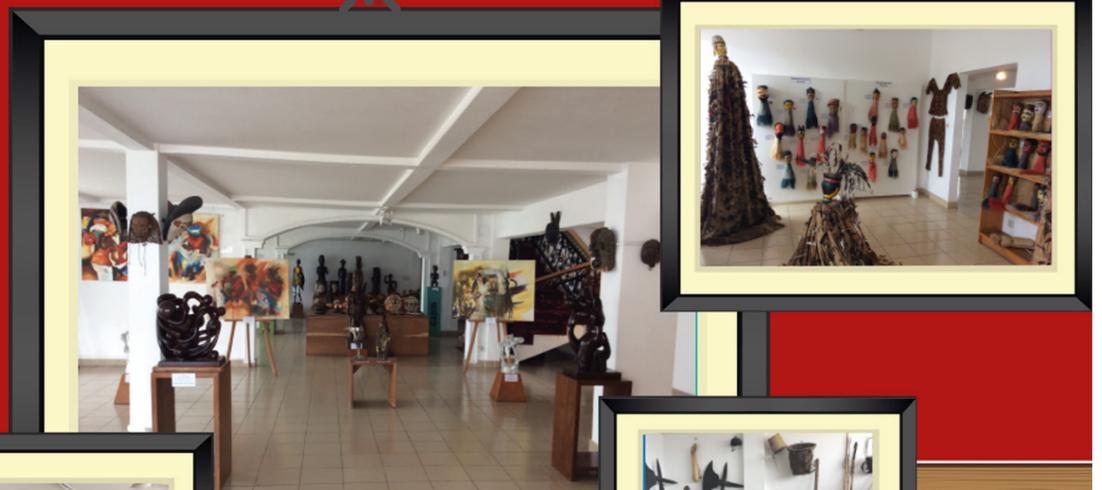
galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES **PEINTURES**

CÉRAMIQUES **MUSIQUE**



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

AGRICULTURE

Kingoma, deuxième ZAP de la Bouenza

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, a lancé, le 27 septembre, la Zone agricole protégée (ZAP) de Kingoma, la deuxième du département de la Bouenza, et la dixième au plan national.

Plusieurs cultures seront plantées dans la ZAP de Kingoma qui s'étend sur une superficie de plus de 100 hectares. Il s'agit, entre autres, du manioc, du maïs et du soja. Lançant les activités, le ministre en charge de l'Agriculture a expliqué aux membres des quatorze groupements agricoles que compte cette ZAP que le bénéfice qu'ils en tireront de cette activité leur reviendra. En effet, le but de cette initiative gouvernementale est de contribuer, de façon substantielle, à l'augmentation de l'offre des produits agricoles sur les différents marchés afin de soulager le panier de la ménagère. « L'argent issu de la récolte revient aux membres des groupements et l'État est soulagé quand le marché est inondé de produits agricoles », a-t-il résumé.

Paul Valentin Ngobo a, par ailleurs, remis un échantillon du matériel aratoire au préfet du département de la Bouenza, Jules Monkala Tchoumou. « Je te remets cet échantillon de matériel aratoire qui va accompagner le travail sur le terrain. Il ne s'agit pas du



Le ministre de l'Agriculture visitant le site en présence du préfet de la Bouenza/DR

seul type de matériel à leur offrir ; il y aura le matériel de transformation parce que nous leur demandons, par exemple, de produire du manioc, une activité qui nécessite un peu de mécanisation. Nous voulons que les producteurs de Kingoma puissent aider le pays à atteindre ses objectifs en matière agricole », a-t-il laissé entendre, promettant d'approvisionner la ZAP en eau pour l'arrosage des cultures.

Transmettant, à son tour, le matériel au sous-préfet de Madingou,

Raiche Lionel Ibakako-Bomio, le préfet de la Bouenza, a demandé aux groupements de Kingoma d'en faire bon usage pour que la contribution de son département à la diversification de l'économie nationale, par le biais de l'agriculture, soit effective. Pour le sous-préfet, la ZAP de Kingoma contribuera à lutter efficacement contre le chômage, l'exode rural, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

De son côté, le président du groupement du Réseau des amis intimes pour le développement, Bruno Bayenda, s'est

lui aussi félicité de cette initiative et des dons en nature leur permettant de réaliser les différents projets dans le domaine agricole. « Le fait de recevoir le ministre, c'est déjà un signe d'encouragement. De notre côté, nous ne devons pas faillir face à la réalité ou aux prescriptions du ministre. Détester les activités agricoles est une erreur pour les Congolais. Tous les pays développés sont passés par l'autosuffisance alimentaire. Aujourd'hui, les Congolais

important plus que ce qu'ils produisent », a-t-il fait savoir.

Notons que la ZAP de Kingoma est la deuxième implantée dans la Bouenza après celle de Mayomina, dans le district de Loudima, qui a fait sortir cette année 52 tonnes de maïs. Mises en œuvre dans huit départements depuis environ un an, les ZAP sont une stratégie de développement des activités agropastorales et halieutiques inspirée par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gusso, et exécutée à travers le Plan national de développement 2022-2026. Actuellement, dix ZAP ont été créées et fonctionnent. Il s'agit, entre autres, des ZAP de Malolo, dans le Niari, Mayomina et Kingoma dans la Bouenza, Oyendzé et Owando dans le département de la Cuvette, Ngo-Kouraté et Etsouali, dans les Plateaux. Selon le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, organe d'exécution du projet, l'objectif est d'atteindre cent ZAP à l'horizon 2026, correspondant à la fin du quinquennat du président de la République.

Parfait Wilfried Douniama

FLAMBÉE DES PRIX

La BDEAC prescrit des mesures pour contenir l'impact

L'institution financière panafricaine a tenu son Conseil d'administration, le 27 septembre à Brazzaville, à l'issue duquel elle a prescrit des actions et mesures correctives visant à contenir ses impacts sur sa situation financière.



Des membres du Conseil d'administration de la BDEAC/DR

Outre le point sur la hausse généralisée des prix, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a également approuvé sa prise de participation dans le capital social du Fonds de solidarité africain. Cette opération devra, entre autres, contribuer au renforcement du partenariat stratégique entretenu par les deux institutions ainsi qu' à consolider leur relation dans le cadre de leurs missions partagées de

promotion du développement économique et social dans les pays de leur zone d'intervention. Les administrateurs ont par la même occasion pris acte des conclusions de l'audit général de la banque pour la période 2017-2022. Par ailleurs, en vue de l'amélioration continue de la qualité de la gouvernance et des performances de la BDEAC, ces derniers ont demandé l'établissement d'une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre

de ses principales recommandations.

Notons que les travaux du conseil d'administration se sont déroulés au siège de l'institution, sous la présidence du ministre de l'Economie et de la relance du Gabon, présidente en exercice dudit Conseil, Nicole Jeanine Lydie Roboty épouse Mbou, en présence du président de la BDEAC, Dieudonné Evou Mékou.

Gloria Imelda Lossele

CONCOURS CASP 2022

Plus de six cents candidats affrontent les épreuves

La ministre du Plan et de la Statistique, Olga Ghislaine Ingrid Ebouka-Babakas, a lancé, le 29 septembre à Brazzaville, les épreuves du concours d'entrée au Centre d'application de la statistique et de la Planification (CASP).

Le résumé de texte, la dissertation et les mathématiques sont les matières sur lesquelles les candidats de niveau première et baccalauréat seront évalués durant deux jours.

Outre Brazzaville, ce concours se déroule en même temps à Pointe-Noire, Madingou, Dolisie, Kinkala, Djambala, Owando et Ewo.

« Le système statistique national a besoin d'une ressource humaine de qualité. En parcourant les dix-sept salles d'examen ici à Javouhey, j'ai constaté qu'il y a un engouement de la jeunesse dans cette filière importante pour notre économie et notre société. Ils ont reçu mes encouragements », a indiqué la ministre du Plan, avant de relever que ces jeunes vont aussi être des ressources humaines additionnelles dans le cadre de la planification, l'un des piliers essentiels pour les politiques publiques.

« Nous avons, toutefois, besoin d'avoir des chiffres fiables et actualisés et, cela passe par des ressources humaines de qualité. Le CASP est à la hauteur de ce défi », a-t-elle poursuivi.

C'est depuis 1983 que le CASP forme des techniciens supérieurs de la statistique et de la planification, niveau Bac (section 1) et des techniciens de la statistique et de la planification sans Bac (section 2) pour la formation d'une année.

Lopelle Mboussa Gassia

POLICE JUDICIAIRE

Enquête ouverte suite à l'agression d'un abbé

La police judiciaire a ouvert une enquête pour tirer au clair la situation de l'abbé Fred Mbemba Makiza, prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville, physiquement agressé par des hommes armés de machettes et de poignards à quelques encablures du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, dans la nuit du 20 septembre.

La violence des coups a engendré de graves blessures sur la victime, l'abbé Fred Mbemba Makiza. « *Ses jours ne sont pas en danger, quoiqu'il soit encore soumis à plusieurs interventions chirurgicales* », précise un communiqué de presse de l'Archidiocèse de Brazzaville, rendu public le 27 septembre, signé par l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal, chargé du clergé.

Les services de la police judiciaire ont été saisis, une plainte a été déposée et une enquête est déjà en cours. « *Nous attendons l'aboutissement afin que les coupables soient punis conformément à la loi* », souligne le même document. En at-

tendant les conclusions de cette enquête, il est demandé aux catholiques de Brazzaville de porter l'abbé Fred Mbemba Makiza en prières. Le communiqué de presse de l'Archidiocèse a, par ailleurs, souligné que la violence comme moyen de régler les conflits ou de parvenir à ses fins semble devenir de plus en plus banale dans le pays. Une réalité observable avec la montée en puissance du banditisme incarné par des gangs de "bébés noirs" qui se prolifèrent un peu partout.

Le 31 août dernier, la force publique annonçait une opération dénommée "Esprit ya ba démons" visant à éradiquer le phénomène. Le commandant de la Gendarmerie nationale, le général



L'abbé victime de l'agression/DR

« **Ses jours ne sont pas en danger, quoiqu'il soit encore soumis à plusieurs interventions chirurgicales** »

Paul Victor Moigny, soulignait à cette occasion que le moindre laxisme des pouvoirs publics renforcera le sentiment d'impunité dans la conscience de ces derniers et celui de plus grande insécurité de la population résignée à vivre les violences qui lui sont imposées par les "bébés noirs".

La Force publique, agissant en opération combinée, continuera à traquer « les bébés noirs », au nom de la loi, pour garantir la paix et la sécurité publique de la population, rassurait-il. Il ne faudrait donc pas que la réalité sur le terrain mette à mal la bonne volonté des pouvoirs publics de mettre fin au banditisme urbain.

Rominique Makaya

FONCTION PUBLIQUE

Les bénévoles de la communication réclament un quota de 700 places

Le Collectif des bénévoles sous tutelle du ministère de la Communication et des Médias, en attente de recrutement, a rendu publique une déclaration dans laquelle il réclame un quota de 700 places qui va changer leur statut professionnel.



Les bénévoles réclament un quota de 700 places/Adiac

Les bénévoles du ministère de la Communication et des Médias pointent du doigt la mauvaise gestion des quotas antérieurs alloués à ce département. Ainsi, leur déclaration du 28 septembre, à Brazzaville, s'adresse à plusieurs membres du gouvernement acteurs dans la chaîne de recrutement à la Fonction publique. « *Nous sollicitons du ministre de l'Economie et des Finances un quota de 700 places* », soulignent les bénévoles dans leur document.

Ce quota permettra de recruter l'ensemble des bénévoles, précise le Collectif qui croit que le ministre de tutelle, Thierry Lezin Mougalla, jouera pleinement sa partition pour que leurs doléances aient un écho favorable. Ils sollicitent, par ailleurs, du ministre d'Etat en charge de la Fonction publique une certaine vigilance dans le traitement de leurs dossiers. Rappelons que ce Collectif est constitué des journalistes, techniciens bénévoles exerçant à Télé-Congo, Radio-Congo, Radio-Brazza, Agence congolaise de l'information, Imprimerie nationale... Ils étaient pigistes, il y a encore quelque temps. Mais, la pige a été suspendue et ils travaillent comme bénévoles. Si certains d'entre eux ont déjà totalisé plus de dix ans, il faut souligner que la plus ancienne est à trente ans de bénévolat. « *Toutefois, nous saluons les efforts du gouvernement déjà entrepris dans le processus de recrutement* », indique le Collectif qui visiblement garde espoir pour l'avenir, confiant de ce que les doléances trouveront sans nul doute un écho favorable.

R.M.

AGRO ALIMENTATION

Flambée du prix de l'huile de palme

Les prix de certains produits de première nécessité, notamment l'huile de palme, viennent de connaître une hausse spectaculaire. Comme cause principale, la guerre en Ukraine pour expliquer les raisons de cette flambée.

Pour certains, il s'agit là d'un prétexte. C'est le cas du Gabon, exportateur d'huile de palme raffinée. En effet, ces cinq dernières années, la production d'huile gabonaise est en augmentation constante. En 2021, elle a atteint le chiffre record de près de 450 000 tonnes. Mais les consommateurs se plaignent de la spéculation qui se remarque depuis un certain temps sur le prix de l'huile locale. Ce qui a fait réagir le ministère gabonais du Commerce, qui a publié un communiqué mettant en garde les opérateurs économiques qui entretiendraient une pénurie factice pour contraindre les acheteurs à accepter une hausse des prix. Le gouvernement envisage de prendre des mesures de contrôle afin « de sanctionner sévèrement tous les contrevenants dans le but de préserver le pouvoir d'achat des ménages ».

C'est également le cas au Cameroun voisin. En effet, depuis fin février dernier, le prix de l'huile de palme est en hausse



Des vendeuses d'huile de palme dans un marché DR

constante. Selon le professeur d'économie à l'université de Yaoundé, Bienvenu Akono, « Les agents économiques ont très souvent un comportement opportuniste. Du simple fait qu'ils ont observé

sur presque l'ensemble des biens de première nécessité, mécaniquement, même ceux qui ne sont pas concernés par cette guerre vont chercher à tirer avantage de cette situation ».

Une sécurité délétaire responsable de la situation

Alors que certains profitent du conflit en Ukraine pour augmenter le prix de l'huile de palme, d'autres se servent de l'insécurité pour les mêmes raisons. C'est le cas au Mali, un pays

dont une partie du territoire est sous le contrôle des forces jihadistes. Les commerçants importent l'huile de palme de Guinée et fixent les prix à leur avantage. Le professeur d'économie à l'université de Bamako déplore l'inaction du gouvernement de transition. Il note l'absence de mesures de la part du gouvernement, et la situation monopolistique de la denrée, un produit de première nécessité contrôlé « par trois commerçants », chargés d'importer l'huile de palme et de fixer « le prix qu'ils veulent ». Il appelle l'Etat à mettre un terme à ce tel comportement, plaidant pour « une certaine marge qui ne doit pas être dépassée par les grossistes et les détaillants ».

En République démocratique du Congo, ce sont les coûts du transport maritime et le manque d'intrants agricoles pour soutenir la production locale qui sont accusés d'être responsables de la hausse du prix de l'huile de palme.

Noël Ndong

GÉNOCIDE RWANDAIS

Félicien Kabuga jugé à la Haye

Le procès du présumé génocidaire rwandais, Félicien Kabuga, s'est ouvert le 29 septembre à La Haye, aux Pays-Bas, devant le Mécanisme chargé des derniers dossiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Arrêté le 16 mai 2020 dans la banlieue de Paris après vingt-cinq ans de cavale, Félicien Kabuga est notamment accusé d'avoir participé à la création des milices hutus Interahamwe, principaux bras armés du génocide qui a fait plus de 800 000 morts, selon l'Organisation des Nations unies, essentiellement au sein de la minorité tutsi. Son procès est très attendu au Rwanda, où Kabuga était un des hommes les plus riches en 1994. Il était alors président de la tristement célèbre Radio-télévision libre des mille collines (RTL), qui a diffusé des appels au meurtre des Tutsi. Félicien Kabuga est également soupçonné d'avoir contribué en 1993 à l'achat massif de machettes qui seront distribuées aux miliciens en avril 1994. Il est accusé notamment de génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide et des crimes contre l'humanité, dont persécution et extermination. Il a plaidé non coupable lors d'une pre-

mière comparution en 2020. À la veille du procès, l'accusé a adressé un courrier aux juges dans lequel il affirme ne pas avoir confiance dans son avocat, Me Emmanuel Altit, et refuse de se présenter au tribunal pour l'ouverture de son procès. Le cœur des accusations du procureur contre Félicien Kabuga porte sur le soutien matériel, financier, logistique et moral qu'il aurait apporté aux milices interahamwes. En avril 1994, l'homme d'affaires « riche et influent » comme le décrit le procureur se serait retranché à Gisenyi avec les dignitaires du régime. De là, il crée le Fonds de défense nationale, abondé par des hommes d'affaires pour permettre de réarmer les milices interahamwes. Pour le procureur, Félicien Kabuga aurait aussi incité les attaques des milices par son rôle au sein de RTL, dont il présidait le comité de gestion. La radio attisait la haine contre les tutsis et désignait parfois nommément les ennemis à abattre.

Au cours de l'audience, le procureur a détaillé les charges et les preuves qu'il entend présenter lors du procès pour obtenir la condamnation de Félicien Kabuga. Le procureur entend s'appuyer sur une cinquantaine de témoignages. L'homme d'affaires rwandais doit répondre de six chefs d'accusation de génocide et crimes contre l'humanité commis au Rwanda entre avril et juillet 1994.

Le procès s'est ouvert avec les déclarations liminaires et sera suivi par la présentation des moyens de preuve à partir du 5 octobre, devant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), chargé d'achever les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Lors d'une audience préliminaire en août, Kabuga était arrivé en chaise roulante et apparu affaibli. Ses avocats avaient tenté de le faire échapper à un procès au vu de son état de santé.

Yvette Reine Nzaba

GUINÉE CONAKRY

Ouverture du procès du massacre du 28 septembre 2009

Attendu depuis treize ans, le procès du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée a débuté le 28 septembre 2022 au tribunal de Dixinn (délocalisé à la Cour d'appel), dans la capitale Conakry.

La première journée a été marquée par la cérémonie d'inauguration des locaux devant abriter le procès, en présence du garde des Sceaux, ministre de la Justice, Alphonse Charles Wright, du ministre directeur de cabinet de la présidence de la République, Djiba Diakité, et plusieurs autorités civiles et militaires. Dès l'ouverture du procès, il a été signifié aux douze accusés, dont l'ancien président, le capitaine Moussa Dadis Camara, des faits présumés de meurtres, assassinats, viols, pillages, incendies volontaires, vol à main armée, coups et blessures volontaires, outrage à agent de la force publique, tortures, enlèvement et séquestration, non-assistance à personne en danger, violences sexuelles, attentats à la pudeur, détention illégale de matériel de guerre de première catégorie et complicité de ces infractions. A l'issue de cette première journée, les audiences ont été renvoyées au 4 octobre prochain pour la continuation des débats.

En séjour à Conakry pour prendre part à l'ouverture du procès, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a salué la volonté des autorités guinéennes d'organiser un procès tant attendu. « C'est une grande joie, le procès va enfin se tenir. C'est une volonté à saluer », a dit Karim Khan.

La représentante spéciale du secrétaire général chargée de la question

des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, a indiqué que « la Guinée devrait sortir grandie de cet événement et prouver au monde qu'elle a été capable, à travers ses instances judiciaires nationales, de juger les responsables de ces crimes dans le cadre d'une souveraineté judiciaire accomplie ».

Le procureur de la Crie, Aly Touré, a exprimé sa joie de voir des magistrats guinéens organiser ce procès. Il a affirmé : « La CPI a longtemps lorgné notre pays par rapport à sa capacité d'organiser ce procès. Mais nous, on n'a pas douté une seconde de la capacité de la justice guinéenne à tenir ce procès. » Les partenaires internationaux de la Guinée ont exprimé leur satisfaction quant à l'ouverture de ce procès. Dans une déclaration, les membres du G5 composé des ambassades des États-Unis d'Amérique et de France, ainsi que les délégations de l'Union européenne, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest, et la représentation des Nations unies avec l'appui de l'ambassade du Royaume-Uni ont salué l'ouverture du procès et dit leur attachement à un procès équitable, tout en exprimant leurs plus sincères condoléances aux victimes et à leurs familles, « qui méritent que justice soit rendue sans plus tarder ».

Y.R.Nz.

ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE

Le cas de la SNCC discuté à la primature

Le géant des transports en République démocratique du Congo (RDC) a informé le Premier ministre, Sama Lukonde, des causes majeures du dysfonctionnement de ses activités sur l'étendue du territoire national. Disposant d'une voie ferrée qui traverse une douzaine de provinces congolaises, la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) permet au pays d'assurer le développement optimal des importations et exportations par un mode de transport de masse.

Contrairement à la Société congolaise des transports et ports (Ex-Onatra) qui dessert essentiellement la partie Ouest du pays, la SNCC joue un rôle majeur dans le déplacement des personnes et des marchandises dans le centre, l'Est et le Sud du pays. Avec plus de 4 000 km de voie ferrée, dont près de 1 000 km électrifiés, elle traverse environ douze provinces et relie la RDC à sept pays de la sous-région d'Afrique australe. A ce titre, son apport est incomparable dans les efforts de désenclavement des provinces minières congolaises. En 2015, elle se classait même au quatrième rang des opérateurs africains sur le plan de l'importance du réseau ferroviaire.

Le 27 septembre donc, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a reçu en audience une forte délégation de la SNCC. A l'ordre du jour, quelques problèmes majeurs qui portent préjudice au bon fonctionnement de cette société commerciale. En effet, le directeur général, Fabien Mu-



Une vue intérieure de la gare centrale de la SNCC à Kinshasa

tomb, a tenu à faire part directement de ses préoccupations au chef du gouvernement pour des solutions idoines. En premier lieu, il y a la problématique du cantonnement de ses comptes.

« En cantonnant nos comptes de manière irrégulière, ceci a donné un coup de frein au fonctionnement de la SNCC », a fait remarquer Fabien Mutomb.

Profitant de cet entretien, la direction générale a fait un plaidoyer pour une meilleure protection des entreprises du portefeuille de l'État. L'autre préoccupation a porté sur des constructions anar-

chiques dans les installations de la SNCC. « Nous avons porté cette situation au niveau de la primature. C'est pour dire que celui qui construit chez autrui, construit pour autrui et cette situation avait déjà trouvé des solutions au niveau de l'Assemblée provinciale du Haut-Katanga », a indiqué Fabien Mutomb. Pour l'ensemble des sujets en discussion, il a affirmé avoir reçu les encouragements du chef de l'exécutif congolais.

Techniquement, la situation de la SNCC ne peut que préoccuper au plus haut point les responsables politiques. Baptisée « Colonne vertébrale » des transports en RDC, la société dispose d'un réseau ferroviaire qui dessert douze des vingt-six provinces, en l'occurrence le Haut-Katanga, le Lualaba, le Haut-Katanga, le Lomami, le Tanganyika, le Maniema, la Tshopo, le Kasai, le Kasai oriental, le Kasai central, le Sud-Kivu et le Nord-Kivu.

-Laurent Essolomua



**FONDATION
GOTÈNE**



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

**CRÉATION DE LA FONDATION
MARCEL GOTÈNE**



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

 fondationmarcelgotene@gmail.com
 www.fondationgotene.com

NÉCROLOGIE



Yvette Reine Nzaba, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, les familles Gangoué, Pierre Mbéri et Taty's Costodes, Nicole Makita, Aimée Evelyne Mabilia, Chantal Matoko, Sandrine Mabilia et Willy Mabilia, sans oublier la grande famille du ministère Chrétien du combat spirituel, informent les parents amis et connaissances, du décès de leur maman, épouse, belle-mère, tante et sœur, Mme Taty's Costodes, née Ngangoué Modestine, survenu le 26 septembre 2022 à Brazzaville des suites d'une courte maladie.

La veillée funèbre se tient au quartier Ex Télévision congolaise, sur la rue Placide Lenga N°50.

La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

CONFLIT TÉKÉ ET YAKA

L'Église catholique joue au sapeur-pompier

L'Église catholique apporte sa médiation aux frères ennemis Teke et Yaka vivant dans le territoire de Kwamouth dans la province de Mai-Ndombe. Il est temps que ces deux communautés qui s'entretuent puissent fumer le calumet de la paix.

C'est dans ce cadre les évêques de Kinshasa et de Kenge sont allés à la rencontre de ces deux communautés afin de trouver des voies de paix. Ils ont appelé à la cessation des combats.

Selon Caritas-Congo, l'archevêque de Kinshasa, le cardinal Ambongo, a présidé récemment une messe dans l'église paroissiale saint-Yves, de Kwamouth, à quelques kilomètres de la capitale congolaise, dans la province du Mai-Ndombe.

Il a appelé les deux communautés à ne pas briser la paix. « *Que recherchons-nous pour briser ainsi la paix?* », s'est-il demandé. Pour le cardinal Ambongo, la crise entre les peuples Yaka et Teke est né, non seulement, de la soif des richesses, mais elle a pour origine le péché, la soif du pouvoir et de l'avoir. Les conflits communautaires naissent lorsqu'on est préoccupé par « *le souci*



Des maisons incendiées/DR

exagéré des biens pour soi-même, pour sa famille. On ne mesure pas les conséquences des attitudes que nous affichons par rapport aux biens matériels », a-t-il fait observer.

Pour sa part, Mgr Jean-Pierre Kwambamba a,

dans le diocèse voisin de Kenge, reçu les principaux chefs coutumiers des peuples Yaka et Teke de son diocèse. Le conflit né dans le territoire de Kwamouth a débordé dans le diocèse de Kenge, qui reçoit de nombreux déplacés dans les villes

et les cités comme Bandundu, Fatundu, Misay et Kenge. Mgr Kwambamba cherche avec les chefs coutumiers des voies de paix, et il plaide pour l'assistance humanitaire en faveur des déplacés. Soucieux de palper la réalité de terrain, le cardinal

Ambongo a effectué une visite sur les lieux où des massacres ont eu lieu récemment dans le conflit opposant les communautés Yaka et Teke. Il a demandé d'offrir à Dieu, dans la prière, la souffrance des uns et des autres.

Blandine Lusimana

1^È CONFÉRENCE RISQUE PAYS-RDC

Le gouvernement déterminé à améliorer sensiblement le climat des affaires

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, à l'occasion de l'ouverture de la première conférence sur le risque pays en République démocratique du Congo (RDC), le 29 septembre à Kinshasa, a émis le vœu de voir ces travaux produire des réflexions pertinentes et des débats constructifs dans le cadre du dialogue public et privé.

Jean-Michel Sama Lukonde a salué la pertinence du rapport présenté par Bloomfield Investissement Corporation et a réitéré haut et fort la détermination de son gouvernement à continuer à œuvrer pour l'amélioration sensible du climat des affaires en RDC.

« *Mon gouvernement et moi-même sommes pleinement engagés à faire de la République démocratique du Congo une destination de plus en*

plus attractive des investissements collectifs et ceci, en tenant compte des défis sécuritaires pour lesquels il est engagé à rencontrer et totalement éradiquer », a souligné le chef du gouvernement.

Organisée à l'initiative du ministère des Finances, cette conférence poursuit l'objectif principal de donner une perspective de l'interprétation des risques pays. Elle aborde des problématiques sou-

levées dans le tout premier rapport risque pays de la RDC. En prélude, le tout premier rapport sur la cartographie des risques pays de la RDC a été présenté par Stanislas Zeze, président directeur général de Bloomfield Investissement Corporation. Ce rapport perçoit à long terme une amélioration sensible du climat des affaires dans le pays, eu égard à la notation globale de 5.1 obtenue. Ce document a été salué par

le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, tout en apportant des remarques importantes sur les performances et les réformes en cours de réalisation. Il a souligné la détermination du gouvernement à améliorer sensiblement la situation.

La première conférence sur les risques pays en RDC connaît la participation de plusieurs personnalités du monde politique, économique et de la société civile. La cérémonie d'ou-

verture a été marquée par la présence du président du Conseil économique et social, de quelques membres du gouvernement, du gouverneur de la ville de Kinshasa et du président de la Fédération des entreprises du Congo. Notons que le risque pays constitue l'ensemble des facteurs internes et externes susceptibles d'impacter l'activité économique, politique et sociale d'un pays.

Jules Tambwe Itagali

CONCOURS D'HUMOUR

Deux Congolais en finale de « Mon premier Montreux »

Esdras Mbemba et Nuneize M'vata sont les deux talents du rire qui représentent le Congo en finale du concours « Mon premier Montreux ». Leur participation à la suite de cette aventure dépend du vote des internautes, ouvert en ligne jusqu'au 8 octobre.

Organisé par GF Productions et Castel Beer, le concours d'humour « Mon premier Montreux » a pour vocation de faire la lumière sur les talents, femmes et hommes, qui composent l'Afrique et en font toute sa richesse dans cette discipline. A cette deuxième édition du programme, c'est au total vingt humoristes africains qu'on retrouve en finale. Ils viennent de neuf pays, à savoir la République du Congo, le Togo, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Gabon, la République démocratique du Congo (RDC), la Côte d'Ivoire et la Guinée.

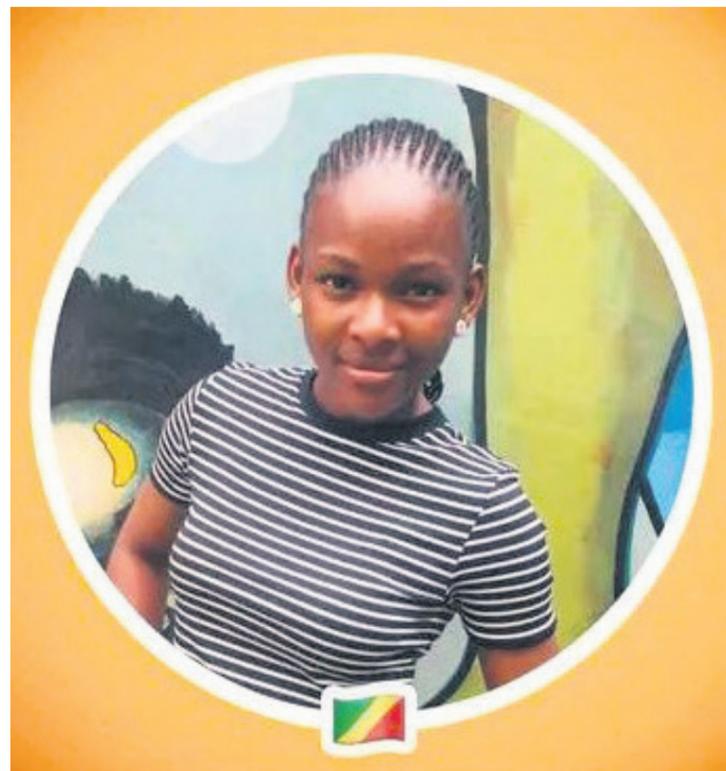
Comme le veut le règlement, la nouvelle star de l'humour africain se dénichera parmi les vingt candidats soumis au vote quotidien des internautes jusqu'au 8 octobre. Chaque internaute pouvant voter par jour qu'une seule fois. A ce propos, Esdras Mbemba et Nuneize M'vata invitent tous les Congolais à voter à foison pour eux afin



qu'ils continuent l'aventure et que l'un deux soit sacré lauréat de cette deuxième édition du concours.

Au terme des votes, le public désignera ses artistes favoris et permettra à six finalistes de rejoindre les deux choix du jury, lors de la grande finale à Kinshasa, en

RDC, qui sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux. A en croire le comité d'organisation, les huit finalistes bénéficieront de master class et de coaching avec des figures reconnues du monde de l'humour francophone qui leur fourniront les armes nécessaires pour



remporter le concours.

Le gagnant se produira au Montreux comedy festival, en décembre de cette année, en Suisse. « Les modalités de sa participation seront à la charge de la société organisatrice. Il est rappelé que le Montreux Comedy Festival est un

rendez-vous incontournable de l'humour depuis 1998 et a depuis longtemps un label de « dénicheurs de talents ». Le concours offre ainsi à ses participants une exposition médiatique exceptionnelle », indiquent les organisateurs.

Merveille Atipo

GOSPEL

Moïse Mbiye veut mettre fin à sa carrière musicale

Ce 30 septembre, un nouveau clip du chanteur gospel congolais, Moïse Mbiye, intitulé « Bilaka ya bomwana », tiré de son dernier album dénommé « Royal » sorti en juin dernier, sera diffusé sur toutes les plateformes de téléchargement.

La sortie mondiale du clip tant attendu coïncide malheureusement avec l'annonce par Moïse Mbiye, chanteur de l'Eternel, de mettre fin à sa carrière musicale pour se consacrer aux activités de la communauté Cité Bethel dont il est jusqu'à présent représentant légal. Cette annonce livrée par 7sur7.cd, citant la cellule de communication de l'artiste, intervient au moment où ce dernier venait de signer récemment avec une maison de production de renommée internationale, « Sony Music », afin de booster plus loin ses œuvres musicales. De quoi rendre dubitatifs ses nombreux fans à travers le monde qui n'arrêtaient pas de s'interroger sur les mobiles de cette soudaine décision.

En tout cas, pour l'artiste, les dés semblent jetés. Il estime, en effet, que la charge de la Communauté Cité Bethel qui compte en ce jour plus de mille églises à travers la République démocratique du Congo et le monde est d'autant plus énorme et que cela lui demande beaucoup d'énergies et de temps pour bien exercer ses activités en tant que représentant légal.

Alors que les mélomanes continuent à savourer l'album « Royal » avec ses treize titres dont la célèbre chanson « Esimbi te » avec plus de cinq millions de vues sur le Net en moins de trois mois, il va sans dire que la décision de Moïse Mbiye risque de mal passer dans le chef de ses nombreux fans.

Mais la « Reserve de l'Eternel » estime que l'heure est venue de prioriser l'église. « Avec la musique, je suis appelé à voyager à travers le monde pour livrer des concerts. Par conséquent, je serais obligé d'être absent (...) Lorsque j'ai pris les rênes de l'église Cité Bethel Assemblée centrale, la situation était chaotique à la suite de la maladie de mon père. J'ai travaillé dur pour relever l'église qui était en proie à des conflits, des divisions de tout genre. Il y avait de moins en moins de fidèles. Aujourd'hui, ma responsabilité ne se limite pas seulement à la seule assemblée de Limete, mais elle s'étend sur les 126 assemblées que compte Kinshasa et celles à travers tout le pays et le monde avec un total de 1190 assemblées. Ce n'est pas facile », a-t-il confié dans une dépêche de sa cellule de communication relayée par 7sur7.cd.

Rappelons que c'est depuis le 15 septembre 2021 que Moïse Mbiye a succédé à son défunt père à la tête de la Cité Bethel comme représentant légal. C'était à la demande de la majorité des membres statutaires que sa candidature avait été présentée, au regard de son parcours pastoral qui comporte un actif qui les a convaincus. L'élection du remplaçant du représentant légal s'était déroulée selon les textes légaux qui régissent cette communauté religieuse.

Alain Diasso



EDUCATION

Des campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves du cycle secondaire

L'association Espoir ya mboka, présidée par Cornellia Massamba, va mener tout au long de l'année scolaire 2022-2023 des campagnes de sensibilisation portant sur le livre interpellateur « Pourquoi moi ? ». Le but étant de donner des armes nécessaires à la jeunesse en général et à la jeune fille en particulier pour réussir dans la vie.

La série des campagnes de sensibilisation de la jeunesse que va entamer l'association Espoir ya mboka dans les collèges et lycées de la ville de Brazzaville débute en octobre jusqu'à juin 2023. Portant sur le thème général « Jeune fille change ta vie », ces campagnes de sensibilisation qui se dérouleront sous forme d'échanges interactifs entre les élèves et la présidente ou membres de l'association Espoir ya mboka porteront sur les sous-thèmes ci-après : harcèlement, éducation morale, cellule familiale, rapports des sexes opposés, importance de la scolarité, ...

« Je me dis que la jeunesse c'est l'avenir de demain, d'où il faut lui donner les armes pour pouvoir se battre pour l'avenir. Au cours de ces échanges entre les élèves et moi-même, je leur partagerai mon propre

 **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE LIVRE "POURQUOI MOI ?" EN MILIEU SCOLAIRE**

Thème :

JEUNE FILLE "CHANGE TA VIE"

témoignage que j'ai écrit dans le livre « Pourquoi moi ? », et les témoignages des uns et des autres. Car, je ferai intervenir certaines personnes. Une manière de leur apporter les armes pour pouvoir avancer et appréhender leur avenir de la meilleure façon qu'il soit. Pour votre gouverne, depuis que nous avons annoncé la campagne, très souvent

nous sommes approchés par des parents d'élèves pour nous encourager et nous faire part de leurs inquiétudes concernant leurs enfants en milieu scolaire surtout », a déclaré la présidente de l'association Espoir ya mboka.

Le programme établi par cette association prévoit un à deux passages par établissement. Elle a présenté sa vision et

La réussite a un prix !



CORNELLIA. M

ferte pour faire comprendre à la jeunesse que l'éducation et la scolarité sont très importantes. Je les encourage à continuer leur scolarité, ce qui leur permettrait d'avoir des armes pour leur avenir, parce que l'éducation c'est très, très important. C'est comme nous le disons au sein de l'association, éduquer une fille c'est éduquer une nation », a-t-elle indiqué.

Cornellia Massamba a fait savoir que cette série de campagnes de sensibilisation dans les collèges et lycées de Brazzaville se fera en termes financiers avec des moyens propres à l'association. Enregistrée à Brazzaville (Congo) et en région parisienne (France), l'association Espoir ya mboka œuvre pour le développement de la jeune fille africaine en général et congolaise en particulier.

Bruno Okokana

CINÉMA

«Basi ya Loum» bientôt projeté en avant-première

Écrit et réalisé par la Congolaise De Chandra Moranga, «Basi ya Loum», court métrage documentaire sur les violences faites aux femmes, cette fois pas par les hommes mais par des femmes, sera présenté en avant-première le 1er octobre, à Pointe-Noire.

La femme, celle qui donne la vie et a une grande responsabilité dans l'éducation de la nation (puisqu'il est dit qu'éduquer une femme, c'est éduquer toute une nation), continue de subir des violences de toutes sortes de la part des hommes en général. Dans son documentaire «Basi ya Loum», sa toute première expérience en écriture et réalisation cinématographique, De Chandra Moranga s'attaque à des types de violences à l'égard des femmes (et même des enfants) bien connues des sociétés africaines mais dont on parle peu. Il s'agit des violences faites aux femmes par des femmes, violences qui portent préjudices aux victimes et souvent liées aux coutumes et à la tradition. «Les femmes sont victimes de plusieurs sortes de violences. De par le monde, on dénonce plus les violences faites aux femmes par les hommes. La femme, sujette à l'opprobre, l'humiliation et le rejet est violée, battue, esclavagée.



A côté de ces cas de figure, il existe une forme de violence qui reste taboue dans nos sociétés, elle est faite aux femmes par des femmes. Cette forme de violence est masquée par la féminité innocente de la femme, son appropriation des règles de la coutume, de son côté caractériel et autres, pour être la cause de terribles tourments pour d'autres femmes. La femme qui, par

nature, devrait protéger, aimer, chérir, présente à ce moment un autre visage mal connu par le monde qui l'entoure », explique la réalisatrice.

Le public pourra découvrir et apprécier gracieusement, à l'hôtel Elais, ce premier coup d'essai de De Chandra Moranga. Artiste comédienne et animatrice des points de lecture, cette dernière s'est lancée dans la réalisation cinématographique après avoir été sollicitée pour un film documentaire. « C'est là que j'ai découvert ce talent qui sommeillait en moi », confie-t-elle. La réalisatrice, qui s'est fixée comme objectif de s'investir dans l'écriture et la production des films documentaires, encore peu nombreux sur le marché du cinéma congolais, entend mettre en prérogative certains textes, recommandations et déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement sur la question du bien-être de l'humanité ».

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

APPEL À PROJETS

Les concepteurs africains appelés à valoir leur créativité

Le concours de conception de logo pour le Centre africain de coordination et de recherche en cybersécurité sera lancé en décembre, à Lomé, par le gouvernement togolais et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. La participation est gratuite.

La compétition est ouverte à tous les Africains âgés de 18 à 35 ans. La date limite pour les soumissions est prévue pour le 30 septembre. La participation collective est autorisée à condition que tous les candidats répondent aux critères de sélection. Cependant, chaque participant n'a le droit de présenter qu'une seule œuvre (un logo).

Le concours de conception de logo pour le Centre africain de coordination et de recherche en cyber sécurité valorise le rôle des jeunes sur le continent et prône l'égalité des chances pour tous sans aucune discrimination. C'est une occasion pour les jeunes concepteurs de faire valoir leur créativité.

La pertinence, l'originalité, la qualité esthétique sont parmi les critères de sélection définis par le comité d'organisation. Le candidat doit faire preuve de la création et de l'imagination dans sa réalisation, tout en respectant les contraintes imposées.

Les fichiers soumis doivent être au format PNG et d'une taille inférieure à deux mégaoctets et doivent contenir le logo en couleur; en noir et blanc, les données techniques appropriées avec un fond transparent. Le logo doit pouvoir être utilisé dans différentes tailles, sur tout type de support.

Le candidat doit prendre en compte les mots-clés ou concepts (voir le règlement du concours sur le site).

Les inscriptions se font en ligne <https://accrc.africa/soumettez-votre-logo> soit par e-mail à logo@accrc.africa avec pour objet « ACCRC Logo Contest »

Le projet doit être envoyé avec un bref rapport expliquant sa conception et le graphisme.

Le gagnant recevra une enveloppe de deux mille USD soit 1326 498 FCFA.

Rosalie Bindika

MARINE MARCHANDE

Lancement officiel en République du Congo de la campagne d'inspection ciblée édition 2022

Le lancement de la campagne a eu lieu le 28 septembre à la direction générale de la marine marchande à Pointe-Noire, sous la houlette du directeur général de cette structure, Christian Armel Nkou, accompagné de divers directeurs centraux de cette même structure.

Le directeur général de la marine marchande a signifié que le lancement officiel au Congo de cette campagne relative à la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille est placé sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI), Via le MoU d'Abuja. La campagne a débuté depuis le 1er septembre et prendra fin le 30 novembre prochain.

Cette convention, a-t-il poursuivi, a été adoptée le 7 juillet 1978 à Londres et entrée en vigueur le 28 avril 1984. Elle a été la première à établir des prescriptions de base sur la formation des marins ou des gens de mer, la délivrance des brevets et la veille au niveau international. Elle a été révisée en 1995 et sa révision complète est intervenue à Manille, aux Philippines, lors d'une conférence des Etats parties à la STCW, en juin 2010. Cette révision est appelée les amendements de Manille.



« Pour ce qui concerne la République du Congo, la STCW, c'est-à-dire ladite convention a été ratifiée par la loi n°20-2001 du 31 décembre 2001 portant ratification de la convention internationale de 1978/1995 telle que modifiée sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille. La République du Congo a adhéré au MoU d'Abuja par l'instrument d'acceptation

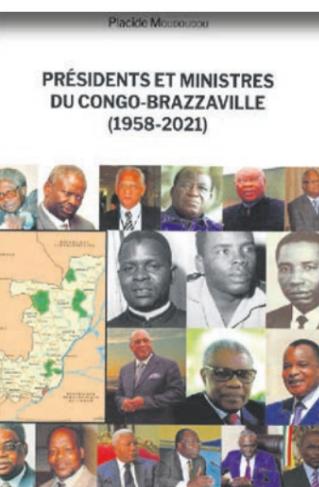
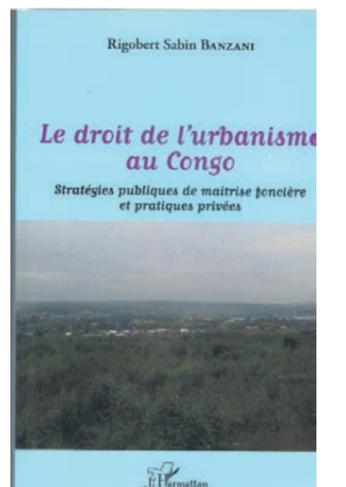
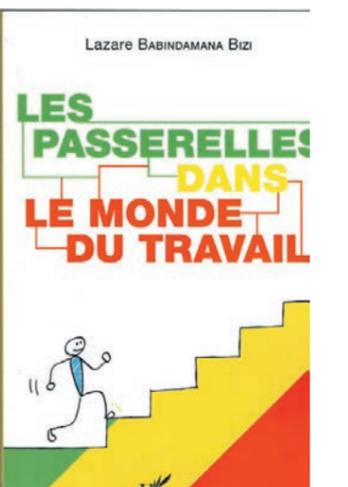
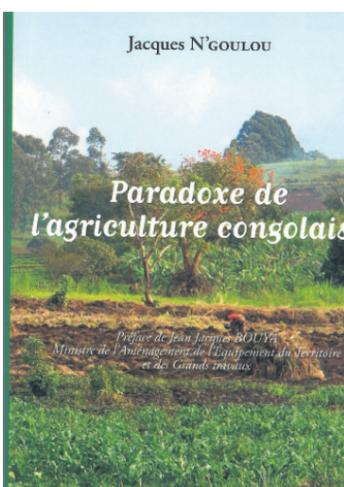
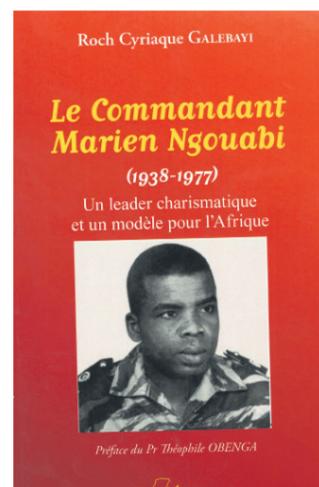
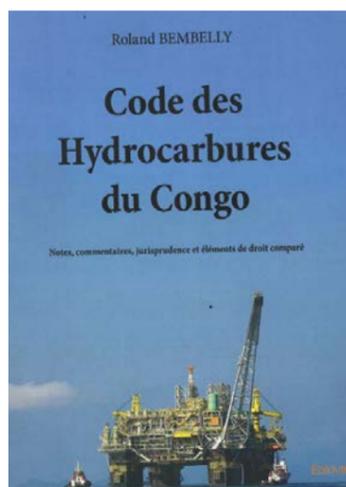
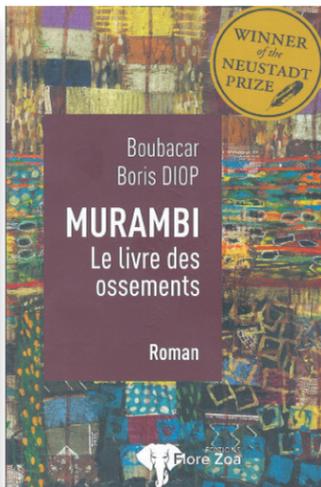
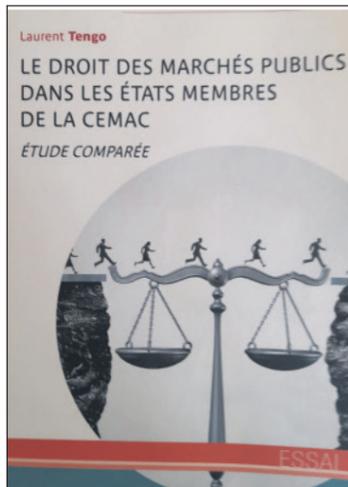
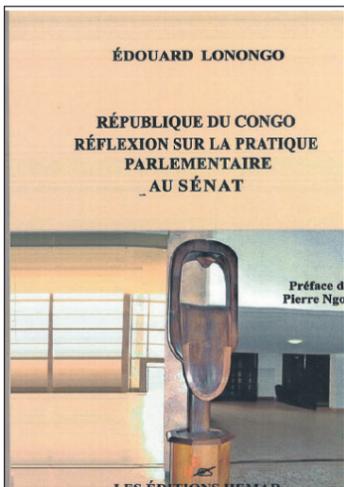
n°3398 du 16 novembre 2001 et dans le cadre de la mise en œuvre effective de cet accord régional en matière de contrôle des navires, il a été créé par décret n°2007-195 du 23 mars 2007, le Centre national d'information et de documentation maritimes dont la mission principale est d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion de toutes les informations relatives aux activités de

contrôle des navires par l'Etat du port en République du Congo », a-t-il déclaré.

Pour sa part, Arley Miayoukou, directeur du Centre national d'information et de documentation maritime, a rappelé que la République du Congo a participé et contribué à la création du 7e protocole d'accord sous-régional, signé le 22 octobre 1999 à Abuja, en République fédérale du Nigeria, communément désigné Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du centre, MoU d'Abuja.

Notons que le contrôle des navires par l'Etat du port consiste à vérifier que les navires étrangers faisant escale au port de Pointe-Noire sont bien conformes aux normes des conventions maritimes internationales applicables en matière de protection de l'environnement marin, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de conditions de vie et de travail des gens de mer.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS EN VENTE



PREMIÈRE ÉDITION DU TOURNOI DE L'UNITÉ

La Dynamique et l'AS Otohô remportent les trophées

L'équipe de la Dynamique s'est imposée aux tirs au but (4-3), devant celle de Mon pays, remportant, le 28 septembre au stade annexe du Complexe sportif la Concorde, à Kintélé, la première édition du tournoi de l'unité organisé par la Dynamique Raoul-Ominga.

Le tournoi a mis aux prises huit équipes de football venues des arrondissements de Brazzaville et deux de nzango. Il constituait, d'après les organisateurs, un espace important de sensibilisation et l'un des atouts majeurs de l'émancipation de la jeunesse. « Il s'agit d'utiliser le sport en général et le football en particulier non seulement comme outils de promotion des droits de l'homme et de la diversité mais aussi et surtout comme facteur important de rassemblement », a indiqué Roch Francis Dzouavelé, chargé de l'organisation de la Dynamique.

La Dynamique et l'AS Otohô ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour remporter le trophée mis en jeu. Au bout du temps réglementaire au football, l'équipe de la Dynamique et celle de Mon pays se sont neutralisées. C'est lors de la fatidique épreuve des tirs au but que le gardien de la Dynamique, plus inspiré, a pu stopper deux pénalités. Au nzango, par contre, l'AS Otohô s'est imposée devant Averda 35 pieds à 23.

La première édition a mis à l'honneur Jean-Jacques Ndomba « Géomètre ». L'hommage qui a été rendu à cet ancien Diable rouge valorise, selon lui, tous les anciens joueurs qui ont fait



Jean-Jacques Ndomba remettant le trophée du football au capitaine de l'équipe gagnante Adiac.

la pluie et le beau temps du football congolais. « En mon nom, cela représente toute la dynamique des anciens. Nous n'avons jamais remis le bâton de pèlerin à notre jeunesse qui n'a jamais connu les anciens qui ont joué. La fierté, c'est de repenser que le football doit revenir à la base. La base, c'est l'organisation de ce

genre de tournoi. Comme c'est pour la première fois, c'est déjà très important. Aujourd'hui, nous devons nous impliquer pour le renouveau de notre football et de notre jeunesse », a souhaité Jean-Jacques Ndomba. L'ancien joueur estime que le tournoi devrait être réservé uniquement aux jeunes. Les organisateurs doivent, selon

lui, faire en sorte que la compétition s'organise dans tous les quartiers et les arrondissements de Brazzaville, au terme de laquelle les meilleures équipes seront sélectionnées pour participer à une compétition ayant pour enjeu la détection. « C'est là où on trouvera la crème, les talents pour notre jeunesse », a-t-il indiqué.

« Nous avons commencé par la première édition, il y aura une deuxième édition dans tous les arrondissements de Brazzaville pour assurer la détection des talents. Ndomba, c'est une icône du football congolais qui a marqué son époque. Nous avons besoin de son expérience pour réussir notre mission »

Sa requête a trouvé gain de cause puisque la Dynamique Raoul-Ominga entend donner plus d'éclat à la prochaine édition de la compétition. « Nous avons commencé par la première édition, il y aura une deuxième édition dans tous les arrondissements de Brazzaville pour assurer la détection des talents. Ndomba, c'est une icône du football congolais qui a marqué son époque. Nous avons besoin de son expérience pour réussir notre mission », a commenté Jephthé Obanda, président de la Dynamique.

L'idée de pérenniser cette compétition en associant les autres départements a été évoquée par les organisateurs. « Nous allons pérenniser ce tournoi. Nous avons commencé à Brazzaville, l'année prochaine nous allons peut-être aller à Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi pour qu'il y ait de l'harmonie de notre jeunesse », a ajouté Guelor Obanda, coordonnateur de la Dynamique.

La remise des kits scolaires au terme de la compétition a symbolisé la volonté des organisateurs d'encadrer les jeunes tout en prônant la paix, leur réinsertion

James Golden Eloué

CLOSE-COMBAT

La Fédération poursuit les séances d'entraînement hors dojo

Depuis plusieurs semaines, la direction technique nationale de la Fédération congolaise de close-combat et disciplines associées (Fécoclose-Da) organise des séances de travail sur l'endurance, le renforcement musculaire, les techniques de défense et de cohésion dans les lieux stratégiques de Brazzaville.

Selon le directeur technique national, Francis Mahoungou, ces moments sont riches et émouvants pour les adeptes du close-combat qui laissent le dojo pour travailler dans les profondeurs de quartiers de la capitale, notamment à Mambou (Kielé Tenar), où a eu lieu la troisième séance spécial-vacances hors dojo. « Après une série d'exercices d'aguerrissement et de conditionnement, un accent particulier a été accordé aux fondamentaux de close-combat. Ce fut aussi l'occasion favorable pour revoir les différents éléments du programme technique et pédagogique de formation de base de la Fécoclose-Da, dans leur forme et dans leur fond », a expliqué Francis Mahoungou.



Rude Ngoma

L'illustration d'une technique de défense DR

AVIS

L'Ambassade des USAouhaite vous informer que nous allons procéder à une vente aux enchères publiques en ligne de nos biens excédentaires et usagés via le site d'enchères en ligne USGovBid : Brazzaville Online Auction(state.gov).

La vente aux enchères débutera aujourd'hui à 10h30 et se terminera lundi prochain, le 3 octobre 2022, à 12h30.

Les enchérisseurs pour cette vente aux enchères en ligne doivent s'inscrire électronique sur le web et, en prenant part au processus d'enchère, reconnaissent qu'ils ont pleinement compris les termes et conditions décrits sur le site et acceptent d'être liés par celles-ci.

Les conditions de paiement de vente sont affichées sur le site interne (seul le paiement comptant en CFA sera accepté).

Toutes les ventes seront faites au plus offrant et seront définitives. Tous les articles sont vendus en état.

L'enlèvement aura lieu la semaine prochaine

CHANGEMENT DÉNOMINATION SOCIALE

SAPPHIRE DRILLER COMPANY

B.P: 309 Ugland House

Grand Caïman KY1-1104

Lles Caïmans

Aux termes du Procès-Verbal des résolutions écrites de l'Administrateur Général de la société Sapphire Driller Company du 15 juillet 2022, il a été décidé – suite au changement de dénomination sociale de la société mère – de procéder au changement de dénomination sociale de la succursale, laquelle est immatriculée depuis le 1er mars 2017 auprès du RCCM de Pointe-Noire, sous le n CG-PNR-01-2017-B21-00089 et dont l'adresse au Congo est située à l'Immeuble Socotrans, 10 rue Massabi, Centre-Ville, Pointe-Noire. La succursale est désormais désignée VDI Global Rig Co.

Dépôt dudit acte a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé au changement de dénomination sociale, le 28 septembre 2022 sous le n° CG-PNR-01-2022-D-00985.

Pour Avis,

Le représentant légal

COMMUNIQUÉ

La directrice générale du Complexe scolaire LYAM-ALEX informe les parents et élèves que la rentrée scolaire 2022-2023 aura lieu le lundi 3 octobre à 7h00.

À titre de rappel, les frais d'inscriptions s'élèvent à 1000 FCFA par élèves et sont gratuits à partir de deux enfants appartenant à une même famille.

Les frais mensuels sont :

1-Garderie : mi-temps = 10 000FCFA ; plein temps = 15 000FCFA.

2-Pré-scolaire : mi-temps = 10 000FCFA ; plein temps = 15 000FCFA.

3-Primaire : mi-temps = 10 000FCFA ; plein temps = 15 000FCFA.

4-Collège de la 6^e à la 4^e = 12 000 FCFA ; 3^e = 15 000FCFA.

Adresse : Case P 13-144V à Sonaco, derrière l'école de la Soprogri en allant vers la station totale.

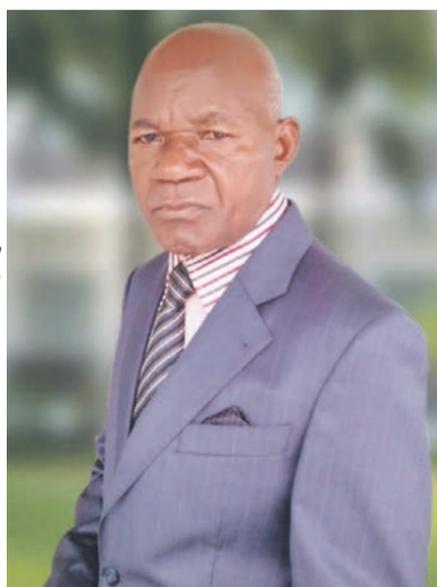
Contact : 06 498 22 45 / 06 99 20 846 / 05 768 55 55

La Direction

NÉCROLOGIE

Mme Véronique Ngoulou née Essoungou et les enfants Ngoulou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès inopiné de leur mari et père, Ngoulou Ngaba Goufred, chef de service recouvrement à l'Acsi ex OCI, à la retraite, survenu le 21 septembre 2022, des suites d'une courte maladie.

En attendant le programme des obsèques, la veillée mortuaire se tient à sa résidence, sise rue Ngamaba N° 14, quartier la ferme à Mikalou || (référence : arrêt la ferme) Ce communiqué tient lieu de faire part.

**IN MEMORIAM**

27 septembre 2019 – 27 septembre 2022
Voici 3 ans que ma mère, grande-sœur, tante, fille, Mireille Prisque Niomella, nous a quittés pour un monde meilleur. Le voyage n'est pas fini et la mort n'est qu'un début. Car, jamais ne meurt celui auquel on continue de penser. En ce jour commémoratif, « la Grande Famille, Niombella, Mibelle Okolo Olyda (fille) » prie tous ceux qui l'ont connue et aimée, d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Le temps qui passe ne peut effacer la douleur d'un être cher. La lumière et la force de dieu, ainsi que sa présence auprès de lui sont notre confort et notre joie.

Maman, que la paix du seigneur soit toujours avec toi.

Maman, jamais, moi et tes petits fils t'oublierons.

La famille Okieli, Mombouli et Etemabeka ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur mère, tante, grande-sœur Okieli julienne, survenu le 20 septembre 2022 à Brazzaville des suites d'une courte maladie.

La veillée mortuaire se tient sur l'avenue Boyelé.

Référence : Arrêt de bus la ferme quartier le bled.

La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

**LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE**

SOLUTION :
Le mot-mystère est : ADOLESCENCE

F T E R G T
C O R I N T H E R H O
R E T O R S C A B U
A F F U T E L I N R
A U B A I N E D A N
P I G E N A V I G U E
T I R E T I L O T E
G U E D E V A L U E
R V A E T S U C
R E G M A C H O I R E
L A S T A S E N
A V A N T C E N T R E S
E S S I E U V U
M U E N T R E E O R
F E S E S S U Y E E

B E R G E G A G S
A G E D U R E U
R O U G E I O N
O N O N N E R E
N O I R E F F E T
P E S T E R
R E N T E S U C A
E R E I L E U V
S A V O N V I V E
T E N A I N E
E T U D E S N E F
G E T I R E E
I V R E E U S S E

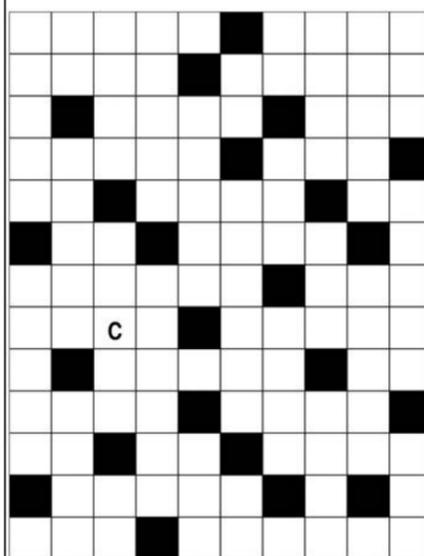
• SOLUTION DE LA GRILLE N°636 •

4	1	3	9	2	5	7	8	6
8	9	2	7	4	6	5	1	3
5	7	6	8	1	3	4	9	2
2	8	9	5	3	7	6	4	1
1	5	4	6	9	2	3	7	8
3	6	7	1	8	4	2	5	9
7	3	1	2	5	9	8	6	4
6	4	8	3	7	1	9	2	5
9	2	5	4	6	8	1	3	7

• SOLUTION DE LA GRILLE N°645 •

2	7	5	1	3	9	4	6	8
6	8	3	5	7	4	1	2	9
4	1	9	8	2	6	5	3	7
9	3	4	7	5	2	8	1	6
8	5	6	3	9	1	7	4	2
7	2	1	4	6	8	3	9	5
3	6	7	2	1	5	9	8	4
5	9	8	6	4	3	2	7	1
1	4	2	9	8	7	6	5	3

MOTS CASÉS 10X13 • N°121



- 2 LETTRES**
AS - CB - EL - EN - ES - ET - EU - OC - OR - RE - TU
- 3 LETTRES**
CEP - CES - ETE - LUE - RIS - SOS - SUA - TES - UNI
- 4 LETTRES**
ALTO - ATRE - AURA - EOLE - LAPS - NOEL - RECU - REEL - RIEN - TACT - TOLE - TRUC - UBAC - VALU
- 5 LETTRES**
AERAI - ANCRE - ATOLL - BOCAL - CRAIE - CRISE - MANTE - METRE - NIOLE - OUTRE - RABOT - TACOT - TESTA - TREVE - TRIER
- 6 LETTRES**
ESPECE - LASCAR - LUEURS - TROLLS

MOYEN-ORIENTAL TOUTE PETITE	TOURNOI DE TENNIS MOT D'ENFANT	TENDUS FILS D'ADAM	RICHESSSE TÊTE DE CANARD	MANU- FACTURE SANS ÉGAL	MAGICIENNE OUTIL DE CHIRURGIE
TOUT PETIT DIEU SOLAIRE				SUR LA CÔTE D'AZUR EMPRESSÉS	
	RETRAITÉ DE RUSSIE CHIMÉRIQUE				MAGINAIRE
SANS VALEUR LOUPE			ABRASIF AVANT MÊME		
		SOULÉ PRIX NOBEL DE PHYSIQUE			PETIT TOUR PERSONNEL
SENTEUR MARINE IL FAIT VIVRE			MACHINE À TISSER ÉLÉMENT DE POULIE		
			RECONNU TEINTURE		
POULET MARINE HORMONES	NATURELLE TÊTES NUCLÉAIRES			QUARTIER JUF	DANS LA GAMME LAVABOS
		PIECE DE HARNAIS GREFFER			BONNE CARTE
ESPIONNAGE DOUCEUR DE VIVRE			QUADRU- PEDE COMBINE		
				BAIE AU JAPON APRÈS MOI	
ARGENT BIEN GAGNÉ	CORDON APÉRÇU				DANS LA GAMME
					ARTICLE
			DEFORMÉ		
AIGRE		MUR DE SÉPARATION			

• SUDOKU • GRILLE N°637 • DIFFICILE •

	6		2		3			9
		1	7		5	2		
3								8
		8		3		9		
6								2
		3		4		5		
7								9
		9	8		7	4		
	3		6		4		1	

• SUDOKU • GRILLE N°646 • FACILE •

4	7		9				2	6
6	8		5		7	1		
		1			6			4
8							3	6
7			1		4			8
	3	5						7
9			8			7		
		7	2		5		8	1
1	2				9		3	5

D Y E K C O J M U S E A U M M
U D F J P L E I A D E D B U A
A E F C R L D A N S E U R L F
F R I V O L E D E D T E O E M
A I G I A U L T A T S U N T A
H V I B N N L L H U O O C P N
C E E A T O E O F O R L H E I
E U D G G C I F I T R A E O F
R C I A N C R S S R L E R P E
A O N E I A Y A R L S R F M S
D C D A G R K E U O E I H E T
I A O E I A Y S T C T T N T E
C S N A I F A M I C Y A S U R
A S M U S E E F I R E S E A S
L E N I A R G F S I S S A C P

- ASTRONEF
- ASTUCE
- BRONCHER
- CADENCE
- CARAFE
- CASSIS
- COCASSE
- COULOIR
- DANSEUR
- DEDALE
- DERIVE
- DINDON
- DOIGT
- ECHAFAUD
- EFFIGIE
- FIANCE
- FICTIF
- FRIVOLE
- GRAINE
- JOCKEY
- KYRIELLE
- LABEUR
- MAFIA
- MANIFESTER
- MULET
- MUSEAU
- MUSEE
- MYRIADE
- PASTEL
- PELOTE
- PHALLUS
- PLEIADE
- PLETHORE
- RADICAL
- RECIF
- RYTHME
- SATIRE
- SECTE
- SERUM
- SINUS
- SUFFRAGE
- TEMPO
- TORSION

CAN SÉNIORS DAMES DE HANDBALL

Le Congo évoluera dans le groupe B

Au terme de la cérémonie de tirage au sort de la 25^e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), le 28 septembre à Dakar, au Sénégal, le Congo a hérité du groupe B en compagnie de la Tunisie, de la Guinée, du Maroc et de l'Égypte.

Les Diables rouges savent désormais l'identité de leurs adversaires lors de cette compétition qui réunira, du 9 au 19 novembre, les grandes nations du handball africain, dans la catégorie des seniors dames. Les Congolaises qui sont actuellement en stage à Brazzaville sont appelées à faire des prouesses à Dakar, afin non seulement de surclasser leurs adversaires, mais aussi de conserver leur identité de l'une des meilleures équipes du continent.

Quart-finaliste lors de la dernière édition au Cameroun, le Congo sera à nouveau face à la Tunisie et de-



Les Diables rouges du Congo/Adiac

vra s'imposer devant deux autres pays du Maghreb et un de l'Afrique de l'ouest

pour espérer valider son ticket pour l'étape à élimination directe.

Le président de la Fédération congolaise de handball, Ayessa Ndinga Yengué, qui

se dit optimiste, avait signifié à la veille du tirage au sort que les Diables rouges continuent d'affûter leurs armes avec les moyens de bord. Il a également rappelé que l'équipe fera le déplacement de Dakar au nom du Congo, d'où nécessité d'unir les efforts pour garantir sa bonne prestation.

Si le groupe A est composé de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Cap-Vert et de l'Algérie, le groupe C est, par contre, composé du Cameroun, du Sénégal, de Madagascar et de la Côte d'Ivoire.

Rude Ngoma

CHAN ALGÉRIE 2023

Le tirage au sort fixé au 1^{er} octobre

La Confédération africaine de football (CAF) procédera, le 1^{er} octobre à Alger, en Algérie, au tirage au sort de la 7^e édition du Championnat d'Afrique des nations (Chan) à laquelle prendront part les Diables rouges du Congo.

Qualifiés pour la quatrième phase finale du Chan, les Diables rouges, dont l'ambition est de faire mieux que lors de leur dernière participation, connaîtront leurs adversaires ce samedi et devraient amorcer leur préparation en tenant compte de la forme des adversaires.

Au fil des éditions, le Chan est devenu une vitrine pour les joueurs locaux. Pour la première fois, dix-huit équipes prendront part au Chan Total énergies prévu du 13 janvier au 4 février 2023 en Algérie. Le plateau de la septième édition est très riche avec notamment la présence de l'Algérie pays organisateur; du Maroc, double tenant du titre comme la République démocratique du Congo, du Mali, du Ghana, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Niger, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la Mauritanie, de Madagascar, du Soudan, de la Libye, de l'Angola, du Congo, du Cameroun et du Mozambique.

L'augmentation du nombre d'équipes participantes est une volonté exprimée par la CAF de faire entrer la compétition réservée aux joueurs évoluant dans leurs championnats locaux dans une autre dimension. De huit participants, lors de la première édition en

2009, le nombre est monté progressivement à 16, lors de la deuxième édition au Soudan en 2011, avant d'atteindre 18 équipes pour la prochaine édition.

La CAF a, par ailleurs, publié la liste de stars composée d'anciens vainqueurs du Chan qui assisteront au tirage au sort. Robert Kidiaba (République démocratique du Congo) figure parmi les invités. L'ancien gardien de but international a presque tout gagné sur le continent avec son pays et le TP Mazembe. Avec les Léopards locaux, il a remporté la première édition du Chan en 2009. Au cours de ses années de gloire avec le TP Mazembe, Kidiaba a également remporté trois fois la Ligue des champions de la CAF (2009, 2010 et 2015) et deux Super coupes de la CAF (2010 et 2011).

Vainqueur du Chan en 2011 avec la Tunisie, Aymen Mathlouthi a également un palmarès impressionnant en club. Il a remporté la Ligue des champions de la CAF 2007 avec l'Etoile sportive du Sahel ainsi que la Coupe de la confédération en 2006 et 2015.

Mohamed Nashnouch, le gardien libyen, a écrit l'histoire du Chan en décrochant le titre d'homme du match de la finale



Les Diables rouges dans l'attente du tirage au sort/Adiac

de l'édition 2014 remportée par les Chevaliers de la Méditerranée de Libye, en terre sud-africaine. Le portier libyen est également un participant régulier des compétitions interclubs de la CAF avec Al Ahli SC.

Abdelmoumene Djabou d'Algérie, qui évolue à l'ES Sétif, a démarré sa carrière dans le même club. Il a également joué localement au MC Eulma et à l'USM Harrach avant d'être transféré en Europe. Il a été l'une des étoiles montantes du Chan 2011. Il a participé à la Coupe du monde de la FIFA

2014, au Brésil, et est un participant régulier aux compétitions interclubs de la CAF.

Hytham Mostafa Karar (Soudan) a commencé sa carrière de footballeur au club El Amir, puis a joué pour Hilal de 1995 à 2012. Il a été transféré à Merreikh en 2012 et à Ahly Shandy en 2014. L'une des étoiles montantes du Chan 2011.

Mohamad Tahir est une autre légende soudanaise. Milieu de terrain, il a participé à la CAN 2008 avant de remporter les médailles de bronze du Chan en 2011 et 2018.

Emmanuel Agyemang-Badu (Ghana) a joué pour différents clubs ghanéens au début de sa carrière avant d'être transféré en Europe. Il a disputé plus de 70 matches avec les Black stars et a participé à cinq CAN et à la Coupe du monde de la Fifa 2014, au Brésil. Il a participé à la première édition du Chan en Côte d'Ivoire où son équipe a été vice-championne. Actuellement, il est rentré chez lui jouer pour Accra Great Olympics FC.

Le décor est donc planté pour la composition des groupes.

James Golden Eloué